



VILLE DE THÉOULE-SUR-MER

DOSSIER DE DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

L'organisateur identifié ci-dessous sollicite l'autorisation de Monsieur le Maire de la Commune de Théoule-sur-Mer afin d'organiser la manifestation présentée dans ce dossier.

Toutes les demandes d'organisation de manifestation doivent être centralisées grâce à ce dossier. Le demandeur s'engage à ne pas multiplier les demandes aux différents services dans un souci d'efficacité et de bonne gestion des moyens.

Formulaire à retourner complet et signé au service des associations, 1 place Général Bertrand, 06590 THEOULE SUR MER Tel : 04.92.97.47.59
associations@ville-theoulesurmer.fr

Date de réception du dossier :	Date de validation :	Date de diffusion :
ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION :		
Organisateur : Mairie / Association / Société Autre :* (* rayer les mentions inutiles)		
Adresse		
Nom de la personne responsable de l'organisation et du suivi de la manifestation		
Adresse (si différente)		
Fonction dans l'association		
Téléphone portable		
Adresse mail		
PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION :		
Intitulé de la manifestation :		
Date, heure et lieu		
Nombre de personnes attendues (environ, en même temps et au plus fort de la manifestation)	<p><i>Attention ! Le Préfet doit être avisé par vos soins de l'organisation d'une manifestation dès lors que le public attendu excède un seuil fixé à 5 000 personnes rassemblées simultanément sur un site.</i></p> <p><i>Un dossier doit être complété de manière précise par l'organisateur puis transmis à la préfecture (Direction de la Défense et de la Sécurité), deux mois au plus tard avant la date de la manifestation.</i></p>	

Votre manifestation a-t-elle un impact sur la voie publique (circulation et stationnement) qui nécessite la prise d'arrêté municipal ?

Lieu de l'arrêté (Nom de la voie ou du site)	Interdiction de stationner		Interdiction de circuler		Période (dates + horaires impératifs) <i>inclure installation et démontage</i>
	Oui	Non	Oui	Non	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

FURNIR IMPERATIVEMENT UN PLAN DETAILLÉ

Votre manifestation nécessite-t-elle la présence de la Police Municipale ? Oui Non

Horaires de présence agents souhaités :

Demande d'ouverture d'un débit de boisson temporaire : Oui Non

(Toute demande de débit de boisson temporaire (vente de boissons alcoolisées ou non) doit faire l'objet d'une demande écrite au poste de Police Municipale).

Catégorie 1 : eau, jus de fruit, limonade, café... <i>(boissons sans alcool)</i>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Catégorie 2 : Vin, bière, cidre... <i>(boissons fermentées non distillées)</i>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Déclaration de vente au déballage : Oui Non

(Déclaration à faire directement au poste de Police Municipale)

Désignation d'un responsable sécurité membre de votre association : *(cette personne doit avoir pris connaissance du dossier de prévention concernant la sécurité lors des manifestations publiques).*

Responsable sécurité lors de la manifestation	
Fonction dans l'association	
Téléphone portable	
Mail	

SERVICE MARITIME

Votre manifestation a-t-elle un impact sur le domaine public maritime concédé à la ville ?
Précisez le ou les ports, plages concernés par votre manifestation, les dates et horaires :

PORT OU PLAGE	DATES	HORAIRES (inclure installation et démontage)

FOURNIR IMPERATIVEMENT UN PLAN DETAILLÉ

Type de manifestation nautique :

Régate

Nombre de participants et d'embarcations :

Compétition/challenge :

Type et nombre de bateaux ou embarcations :

Natation

Nombre de participants :

autre, précisez :

Course, précisez la nature :

Nombre de participants et d'embarcations :

Votre manifestation a-t-elle un impact sur la navigation ?

Dans le port : (précisez lequel)

Dans zone des 300m du rivage au-delà des 300 m

Domaine Maritime sur les plages et/ou en mer au-delà de la zone des 300m **(Merci de nous adresser une copie de la déclaration obligatoire qui a été faite à la DDTM 06 ainsi que les attestations d'assurance spécifiques à l'évènement).**

Dispositifs de sécurité prévus (périmètre, dégagements, services de secours sur plan d'eau et terrestre...) :

.....
.....
.....

SERVICE VIE ASSOCIATIVE : mise à disposition de véhicules

POUR LES ASSOCIATIONS THÉOULIENNES UNIQUEMENT :

UTILISATION DU MINIBUS :

Oui (joindre demande de réservation de minibus)

Non

VEHICULE MUNICIPAL CTM :

Oui (joindre demande de véhicule)

Non

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL, vous souhaitez la mise à disposition du matériel :*(Sous réserve de disponibilité/aucune livraison ne sera assurée chez les particuliers)*

POUR L'ASSOCIATION :

DATE DE LA MANIFESTATION :

LIEU DE MISE À DISPOSITION :

INTERLOCUTEUR / TEL :

MATERIEL		Quantité
<i>Tout défaut de fonctionnement et/ou dégradation de matériel mis à disposition, même mineure, survenant lors de la manifestation devront être impérativement signalés au service de la vie associative. Les demandes doivent être précises, en quantités, dimensions et puissance électrique, pas de "comme d'habitude"</i>		
CHAISES		
TABLES PLIANTES		
BARNUMS 3 x 3m lesté		
TENTE RECEPTION 8 x 5m lestée		
TENTE RECEPTION 12 x 5 m lestée		
SCENE/ESTRADE au m2 (modules de 1.22 x 1.22 m)		
CONGELATEURS		
REFRIGERATEURS		
GRILLES D'EXPOSITION		
URNES / ISOLOIRS		
POUBELLES		
BARRIÈRES		
RUBALISE		
DISTRIBUTION ELECTRIQUE. Concernant le matériel électrique mis à disposition, celui-ci est agréé et mis aux normes selon la réglementation en vigueur. <u>Il est formellement interdit d'y apporter toute modification.</u> <i>Aucune rallonge ne sera fournie</i>		
ÉCLAIRAGE		
RACCORDEMENT (puissance souhaitée)		
PRISES (quantité et type de prises souhaités)		
AUTRES DEMANDES :		

RECOMMANDATIONS :

L'organisation de votre manifestation n'est peut-être pas soumise à la seule autorisation de la Commune. Nous vous conseillons de vérifier que vous avez les bonnes autorisations.

- Le public attendu excèdera 5 000 personnes ?

Vous devez adresser un dossier grands rassemblements à la Préfecture.

- Votre manifestation traverse les territoires limitrophes de la commune de Théoule-sur-Mer ?

Oui *(fournir la demande d'autorisation établie auprès de la commune concernée)*

Non

- Votre manifestation a-t-elle un impact sur les territoires soumis à autorisations de services de l'état autres que la commune ? Oui Non

Domaine de l'Esterel *(fournir la demande d'autorisation établie auprès de l'ONF et/ou services de l'État concernés)*

Manifestation nautique en mer ou sur les plages publiques *(fournir une copie et le récépissé de la déclaration faite à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes Maritimes (D.D.T.M. 06) ainsi que les attestations d'assurance spécifiques à l'évènement)*

DIVERS

Points que vous souhaiteriez porter à notre connaissance concernant l'organisation de votre manifestation :

.....
.....
.....
.....
.....

LE DÉPOT DU DOSSIER NE VAUT EN AUCUN CAS ACCEPTATION DE LA DEMANDE

Une réponse écrite officielle sera adressée à l'association confirmant l'accord de Monsieur le Maire quant à l'organisation de la manifestation sur la commune.

Date :

Nom du demandeur :

Signature et/ou cachet :

PLAN D'INSTALLATION SOUHAITÉE

